

FINANCEMENT ET LIVRAISON DES SERVICES DANS LES COLLECTIVITÉS LOCALES À CARACTÈRE RURAL

Session spéciale organisée
par le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU)

Malgré une rapide croissance urbaine, une part importante de la population de la plupart des pays d'Afrique au sud du Sahara continue de vivre en milieu rural. Pour cette raison, les collectivités locales de l'Afrique rurale - de par leurs capacités potentielles à fournir des biens et des services publics - méritent à la fois qu'un investissement y soit fait mais également qu'on leur accorde un intérêt particulier. En outre, c'est dans la campagne africaine qu'existent les plus grands défis de la lutte contre la pauvreté et cela implique presque invariablement la nécessité d'accorder une attention particulière aux dimensions rurales de la pauvreté. Si elles veulent répondre adéquatement à cette problématique et démontrer leur utilité à travers la fourniture de services appropriés, les collectivités locales ont donc des défis importants à relever en la matière.

Le défi consistant à faire la promotion d'une collectivité locale participative, responsable et efficace est plus grand en Afrique rurale qu'en milieu urbain. En fait, on commence à reconnaître que le développement rural, l'accélération de la croissance locale et la réduction de la pauvreté ont tout à gagner de l'existence de la fourniture d'infrastructures et de services par l'intermédiaire des collectivités locales.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Les participants de l'atelier d'Africités, à la suite des débats recommandent :

- 1 L'approfondissement des questions portant sur la transparence, la responsabilisation et l'imputabilité au sein des collectivités locales;
- 2 Des actions orientées vers l'amélioration des revenus basés sur le développement des économies locales entre autres par l'accroissement de la demande publique locale.

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

• AUX GOUVERNEMENTS CENTRAUX

- 1 Le transfert des compétences soit obligatoirement accompagné par un transfert conséquent de ressources humaines et financières correspondantes;

- 2 L'établissement de réels programmes de renforcement des capacités locales et notamment dans la maîtrise des textes législatif et réglementaire relatif à la gestion locale;
- 3 Une meilleure articulation des politiques sectorielles aux politiques locales;
- 4 La mise en place d'une fiscalité locale plus équitable en évitant la sur-imposition des pauvres par le biais d'impôts à caractère régressif comme les impôts per capita;
- 5 La prise en compte systématique des aspects genre dans les programmes de décentralisation.

• AUX COLLECTIVITÉS LOCALES ET À LEURS ASSOCIATIONS

- 1 La programmation des investissements prenne en compte les charges récurrentes et les recettes à venir;
- 2 La planification locale s'articule au processus budgétaire;
- 3 Une meilleure inclusion des stratégies de lutte contre la pauvreté au niveau local en privilégiant le renforcement des capacités des ressources humaines, leur leadership et l'accroissement des revenus des populations les plus pauvres;
- 4 L'articulation du dialogue politique en faveur des programmes de lutte contre la pauvreté.

• AUX PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT

- 1 Le partage des expériences afin de promouvoir l'harmonisation des méthodes et approches d'intervention;
- 2 L'orientation des investissements vers les zones à forte prévalence de pauvreté.

• AU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL (PDM)

Un accroissement de la réflexion sur les collectivités à caractère rural.